



## appel apres jugement de divorce

Par **ardoiseverte**, le **30/06/2011** à **08:12**

Bonjour,

Je viens de recevoir mon jugement de divorce, j'ai un mois pour faire appel, aurais je intérêt à le faire, en effet, l'adresse qu'a donné mon ex est fausse, il a déménagé, il ne veut me payer la prestation compensatoire d'un seul coup( alors que je sais qu'il a l'argent!) le divorce a été prononcé a torts reciproques alors qu'il a quitté le domicile , fait des attouchements sur mineure( prescription pour ces actes!)il declare aussi sur l'honneur ne posséder qu'un terrain alors qu'il y a aussi un terrain à bâtir, bref c'est plein d'incohérences.....

Merci a vous pour vos reponse

Par **Claralea**, le **30/06/2011** à **23:24**

Et bien faites appel pour toutes les raisons que vous invoquez, que dit votre avocat ?

Par **ardoiseverte**, le **01/07/2011** à **07:28**

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu.

Je ne peux voir mon avocate comme cela juste les secretaires!

Cordialement

Par **Domil**, le **01/07/2011** à **12:04**

[citation]Je ne peux voir mon avocate comme cela juste les secretaires! [/citation] alors changez d'urgence d'avocat

Par **ardoiseverte**, le **01/07/2011** à **12:34**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

J'y ai bien pensé ,mais apres 4 ans de procedure, j'aimerais avoir un peu la paix